

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE GEX ET LA BÂTIE-FESTIVAL DE GENÈVE (8.9)

L'an deux mille vingt-trois, le 03 juillet à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 24
Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **26 juin 2023**
Date d'affichage de la convocation : **26 juin 2023**

Présents : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, GILLET, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENINCK, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames COSSARD, ASSENARE, CETTIER, LUZZI, VUILLIOT, GARNIER-SIMON et Messieurs CADOUX, ROBBEZ, PELLETIER, SIGAUD, LEVITRE, DUVILLARD, DUBOUT, JUILLARD, BOCQUET (conseillers).

Pouvoirs :

Mme VANEL-NORMANDIN donne pouvoir à Mme COURT,
Mme DA SILVA DIAMANTINO donne pouvoir à M. DUVILLARD,
Mme HUSSON donne pouvoir à Mme CETTIER,
Mme GIET donne pouvoir à Mme COSSARD,
Mme REYGROBELLET donne pouvoir à Mme ASSENARE,
M. MAZET donne pouvoir à M. ROBBEZ,
M. MOLINAS donne pouvoir à M. DUNAND,
M. VAN VAEREMBERG donne pouvoir à M. DESAY,
M. DANGUY donne pouvoir à Mme VUILLIOT.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la note de synthèse,

CONSIDÉRANT l'intérêt de participer à la promotion d'œuvres culturelles, de s'associer à un festival tel que celui de la Bâtie-Festival de Genève et de faire découvrir au public des spectacles de qualité qui viennent enrichir la saison culturelle de la Ville de Gex,


CONSIDÉRANT qu'il convient de définir les modalités du partenariat entre la Ville de Gex et la Bâtie-Festival de Genève,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre la Ville de Gex et la Bâtie-Festival de Genève, telle qu'annexée,

- **AUTORISE** Monsieur le maire ou un adjoint délégué à signer ladite convention et tous documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 05/07/2023
Reçu en préfecture le 05/07/2023
Publié le 
ID : 001-210101739-20230704-2023_061_DEL-DE

La secrétaire de séance,
Dominique COURT



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 05 juillet 2023 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 05 juillet 2023.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 04 juillet 2023.

Le maire
Patrice DUNAND

